

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES de 250 à 600 lettres
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES de 125 à 250 lettres
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Mars 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R° 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 28 février....	70 25	100 »»
Du 1 ^{er} mars.....	70 »»	100 »»
Du 2.....	70 20	100 4c

BULLETIN

Le Corps législatif a passé à l'ordre du jour sur les interpellations relatives à la suppression de l'Adresse.

Dans cette discussion, M. Rouher a fait un admirable exposé des principes, véritablement libéraux et démocratiques qui servent de base au régime impérial. Il a prouvé, contrairement aux assertions de la gauche, que le gouvernement actuel n'a rien de commun avec la dictature.

« Le langage qu'on vous a tenu hier, s'est écrit avec un admirable bon sens M. le Ministre d'Etat, est emprunté à d'autres temps et à d'autres circonstances. Lorsqu'on était en face d'une charte descendant d'en haut et reposant sur un principe que j'entends point discuter ici; lorsqu'on était en présence d'une charte improvisée en quelques heures, sous l'empire d'urgentes nécessités d'ordre public, on pouvait dire : Le peuple n'a pas consenti le contrat, il n'a pas ratifié le pacte; vis-à-vis de cette charte, vis-à-vis de cette constitution, nous avons des droits qui ne peuvent avoir été compromis par la volonté de quelques-uns. Mais quand le peuple tout entier a voté à deux reprises, lorsqu'il a posé les bases des institutions, lorsqu'il a créé les attributions des pouvoirs publics, lorsqu'il a défini leur responsabilité respective, dire qu'on a un droit dont on demande la restitution, c'est tout simplement protester, comme le faisait tout à l'heure l'honorable M. Pelletan, non pas contre le prince, mais contre le peuple. »

Les magiques paroles de M. Rouher, résumant les grandes vues de l'Empereur sur l'accord fécond du pouvoir et de la liberté ont complété le triomphe oratoire du ministre en même temps que celui de la politique impériale. Aussi n'a-t-on pas même vu se produire ces dissidences qu'on prévoyait de la part de quelques membres du tiers-parti. Les 25 membres de la gauche ont seuls voté contre l'ordre du jour qui a été pro-

noncé à l'immense majorité de 241 voix.

C'est à la loi sur la presse que se rattachent les principales préoccupations du moment. Les conjectures se succèdent sans trop se ressembler. En résumé, voici quelle serait la pénalité indiquée aux tribunaux appelés à se prononcer sur les contraventions, délits ou crimes. La condamnation sur ce dernier chef entraînerait absolument la suppression qui, pour les délits, ne serait prononcée qu'après trois condamnations ainsi graduées : simple amende, suspension du journal pour quinze jours au moins et deux mois au plus, et enfin pour suspension de deux à six mois à la seconde récidive. Le mandat de sénateur ou de député serait incompatible avec la gérance d'un journal.

Inutile d'ajouter que ce ne sont là que les conjectures les plus accréditées. Il peut survenir de nouvelles modifications dans la réunion du conseil d'Etat qui précédera le dépôt du projet au Corps législatif.

La Gazette de Florence dit que le clergé italien a été très satisfait des paroles de l'Empereur Napoléon sur le pouvoir temporel. Le Pape doit, dit-on, dans sa satisfaction, en faire le sujet de l'allocution qu'il prononcera au prochain consistoire.

La Chambre des communes d'Angleterre a continué la discussion sur la réforme électorale. M. Disraeli a annoncé que le gouvernement retirait toutes les résolutions proposées; qu'il introduirait un bill de réforme aussitôt que possible.

D'après une correspondance, le discours du noble lord n'aurait pas été satisfaisant. On doute du succès que pourra avoir la mesure annoncée. « La situation devient grave, dit le Times, une année encore d'agitation, aboutira nécessairement à l'adoption d'un bill de réforme démocratique. »

227 députés assistaient à la première séance du parlement du Nord à Berlin. Ils ont voté l'adoption provisoire du règlement de la Chambre des députés et ordonné, sur la proposition de M. de Vincke, l'établissement d'une tribune.

La question d'Orient semble vouée au statu quo. Les grandes puissances sont d'accord néanmoins, assure-t-on, pour une intervention amicale et

bonne heure pour la voir entrer, et il l'avait annoncée d'avance. Cette nouvelle avait fait sensation. On s'épuisait en conjectures : la marquise avait-elle été malade ? Venait-elle de faire un héritage ? Avait-elle reçu une robe de Paris ? ou bien était-elle fort capricieuse ? Duerozet, interrogé sur le motif de cette résolution soudaine, l'expliqua, sous le sceau du secret, par un héritage colossal, et s'amusa beaucoup de l'effet que cette nouvelle produisit sur les jeunes gens. A peine Mme de Valrive fut-elle entrée que lui et le comte de Narestan ne suffirent plus à lui présenter tous ceux qui sollicitaient cet honneur. On la trouvait non pas belle — ces gens-là n'avaient point d'yeux pour son genre de beauté — mais d'un port de reine, d'un maintien superbe, d'une grâce et d'une aisance de mouvements inexprimable. Elle était vêtue de satin blanc, sans fleurs ni bijoux, sauf quelques épingles de turquoises dans les cheveux. En négligé comme en toilette de bal, elle semblait toujours d'une admirable simplicité, et toujours la même, preuve que la mise était pour elle chose très-accessoire. Naturellement, Achille était seul à remarquer cela, ou du moins à le remarquer avec plaisir. La plupart des hommes aiment d'autant plus une femme qu'elle est plus brillante, et lui aussi il avait autrefois payé son tribut d'hommages aux diamants et aux dentelles.

En voyant Berthe ainsi entourée, causant, dansant, gaie, aimable, et ne paraissant pas s'occuper de lui le moins du monde, il fut saisi d'une sorte de crainte de son infériorité relative, et il se compara aux autres jeunes gens, non sans inquiétude. Il avait bien une certaine vanité; point d'homme qui ne puisse sous ce rapport rivaliser avec la femme la plus vaine.

devenue nécessaire au point où en sont les choses. L'Invalide Russe déclare qu'il est impossible à la Porte, si elle veut rester fidèle aux principes du Coran, d'accorder aux chrétiens des réformes importantes. Le seul moyen d'arriver à une solution serait d'établir une séparation complète entre les mahométans et les chrétiens en accordant à ces derniers leur autonomie.

Nous disions, il y a quelque temps, que l'entente cordiale avait cessé entre les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et ceux de Colombie. Le fait est confirmé. Une correspondance nous annonce que définitivement M. Burton, ministre américain, quitte la Nouvelle-Grenade où d'ailleurs les choses semblent s'embrouiller. Il ne serait question de rien moins que de mettre le président Mosquera en accusation, on voit que l'exemple donné à Washington porte ses fruits.

Mosquera est un homme plein d'énergie; il pourrait bien faire aussi son 18 brumaire. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour nous dans tout ce désaccord, c'est qu'une magnifique entreprise, intéressant le monde entier, le percement d'un canal interocéanique, par le Darien se trouve compromise. On assure même qu'elle aurait échoué par suite d'un malentendu.

Les nouvelles de Washington ont toujours le même caractère d'incertitude. Nouveaux plans, nouveaux bills et finalement résolutions négatives. Le projet de déposition du président est revenu sur le tapis. La Chambre a voté un crédit de 10,000 dollars pour être affecté aux dépenses que nécessite l'instruction du procès de M. Johnson. Le fait, peu important en apparence, a une signification qui n'échappera à personne.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres, 27 février, 9 h. du soir.

CHAMBRES DES COMMUNES. — Sir Colman propose la deuxième lecture du bill qui déclare les catholiques capables d'être nommés lords-lieutenants et lords-chanceliers d'Irlande.

Le gouvernement combat ce bill.

M. Gladstone l'appuie.

La Chambre se prononce pour la 2^e lecture par 495 contre 93.

Marseille, 28 février.

Les lettres de Constantinople sont du 20.

Mais il ne se dissimulait pas que d'autres possédaient, quant à l'éducation, à la position, à l'élégance des manières, les mêmes avantages que lui. Il s'enuyait très-fort, quoique dansant comme d'habitude et avec les mêmes femmes que toujours, c'est-à-dire avec les plus distinguées et les plus charmantes. Il était si distrait qu'il en perdait complètement l'usage d'une faculté que tous les hommes possèdent à un degré surprenant : quelque plein que soit leur cœur d'une inclination, d'une passion ou d'un amour, cela ne les empêche pas, dès qu'il sont tête à tête avec une jolie femme, de lui prodiguer avec une merveilleuse aisance toutes les flatteries, toutes les fadaises, toutes les douceurs et tous les compliments imaginables. Et où se trouve-t-on mieux tête à tête qu'au bal, quand on danse ensemble ? Ce talent de... d'abstraction est rare chez les femmes, toujours plus pleines de l'objet qui les intéresse et plus dominées par lui.

Achille avait émicement le don de se montrer, quelle que fût son humeur, d'une amabilité parfaite avec les dames. Mais ce soir-là il était distrait sans cesse par cette pensée : « Pourquoi Berthe n'a-t-elle pour moi ni une parole, ni un regard ? » Et puis ces éternelles questions des danseuses l'impacentaient : « Comment trouvez-vous la marquise de Valrive ? — Etes-vous aussi passionné admirateur de la marquise de Valrive que tel ou tel ? — Vous connaissez sans doute depuis longtemps la marquise de Valrive ? — Cet insipide retour des mêmes phrases superficielles sur un seul et même sujet lui semblait si absurde et l'étourdissait tellement qu'il avait besoin de tout son empire sur lui-même pour ne pas y faire

Le *Levant-Herald* annonce que prochaine la mise en vente des biens des Mosquées. Cette nouvelle avait fait monter la Bourse. On assurait que les notables chrétiens des différents cultes, seraient invités à se réunir et à exprimer leurs vœux.

Le vice-roi d'Egypte réclame, dit-on le titre de *Aziz*, qui était celui des anciens gouverneurs de l'Egypte, le droit de porter son armée au chiffre qui lui conviendra, celui de nommer les officiers à tous les grades, de faire des traités de douanes et de postes avec les puissances et d'autres concessions.

D'après des lettres, d'Athènes du 24, le consul d'Angleterre aurait envoyé des canonniers devant Herachion pour empêcher de nouveaux excès. Les turcs auraient brûlé plusieurs villages et dévasté les convents grecs qui entourent Arafia.

Les lettres de Jérusalem, du 10, portent que les musulmans, prétextant de la cherté des vivres, montraient des dispositions hostiles contre les chrétiens ; mais que le Pacha avait pris des mesures pour assurer la sécurité de ces derniers.

Florence, 27 février, soir.

L'Italie dit que MM. Cibrario et Castelli se rendront prochainement à Vienne pour régler la question des Archives Vénitienes.

Rustem-Bey reste à Florence en qualité de ministre de Turquie.

Prague, 28 février.

La Diète de Bohême, refusant d'envoyer ses députés au Reichsrath, vient d'être dissoute par un rescrit impérial. De nouvelles élections auront lieu. Les groupes sont consignés.

Madrid, 27 février, soir.

La *Reforma* parlant des traités de commerce franco-italien et italo-portugais, fait ressortir la nécessité d'un semblable traité entre l'Espagne et l'Italie.

LES 241

A tout prendre, les mots importent peu. Adresse ou interpellation, toujours est-il que le Corps législatif, par un vote solennel, vient de consacrer la politique, de progrès pacifique, de liberté régulière affirmée dans le décret du 19 janvier et dans le discours d'ouverture des chambres. La majorité parlementaire qu'on disait être divisée, hésitante, se retrouve unie et résolue.

241 voix contre 25, voilà la force respective de la majorité et de l'opposition. Il y a à cela une raison, que M. Rouher, dans son discours sur l'interpellation Lanjuinais, a parfaitement indiquée : l'Empereur, en prenant l'initiative des réformes libérales, répond aux vœux des citoyens pour lesquels ces réformes étaient une condition d'assentiment ou même de concours politique.

Quel est, dans le mouvement émancipateur, le guide de cette nation dont il faut satisfaire les fiertés, de même qu'il est sage de répondre

des réponses aigres ou impertinentes. Enfin à trois heures, au moment où l'on se séparait, il se rapprocha de Berthe, qui lui dit d'un ton badin :

« Vous avez eu toutes la soirée un air si maussade que j'ai plaint cordialement vos danseuses. »

— Dieu soit loué ! s'écria-t-il joyeusement, voilà le premier mot raisonnable que j'entends à ce bal, et vous voyez comme il me rassérène sur-le-champ.

— Vous avez des prétentions plus modestes que je n'aurais cru, répliqua-t-elle en souriant.

— Modestes ?... Et vous avez fait attention à moi !... Et, bien que je me sois respectueusement tenu à distance, vous avez remarqué mon humeur !... Et cela ne me transporterait point ?

— Bah ! interrompit-elle avec impatience. Ne recommencez donc pas la chanson de tous les autres ! Je suis déjà obsédée de fadaises ; je les ai en horreur. Je sais bien qu'elles font un peu partie d'une bonne éducation ; mais sous ce rapport je suis légèrement rustique. Faites à un paysan un compliment qu'il ne comprend pas, il croira que vous vous moquez de lui et se montrera grossier. A moi aussi il m'arrivait dans le temps d'être un peu impertinente et de dire très-sèchement ma façon de penser. Je me suis corrigée de cette habitude au contact du monde ; mais au fond je suis restée la même et je tiens absolument à conserver avec vous mon ancienne franchise. »

Elle le salua amicalement, et Achille quitta le bal moins ennuyé qu'il ne l'avait été jusque-là. Le lendemain matin, à peine à cheval pour leur promenade quotidienne, Berthe l'apostropha ainsi :

« Je n'aime pas les mystifications. Quel était donc votre but quand vous me pressiez d'aller au bal ? »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 Mars 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XVIII.

— Tant mieux ! je trouverai ainsi dans le monde un amusement véritable, dont je ne me laisserai pas tout de suite. Je vais essayer de suivre les plaisirs du carnaval ; je débute dès ce soir au bal du préfet. »

Eugénie fut très-contente de la résolution de Berthe. Elle croyait y voir une sorte de rupture avec Achille ; car l'un allait à Paris, et l'autre dans le monde. On pouvait fonder de l'espoir sur cette séparation. Quelques jeunes gens lui plaisaient tant d'ailleurs qu'elle ne doutait point qu'ils ne pussent rivaliser avec Duerozet auprès de la marquise. « Et une fois son attention partagée, concluait Eugénie, l'intérêt que cet homme lui inspire s'évanouira bientôt complètement, tandis qu'il est toujours dangereux de n'avoir qu'un seul objet auquel s'intéresser, parce qu'alors on s'en occupe d'une façon exclusive. »

Berthe parut au bal. Achille s'y était rendu de

La reproduction est interdite.

à ses penchants vers la stabilité et l'ordre? C'est l'Empereur lui-même. L'heure étant venue où les freins peuvent être desserrés sans danger, il y porta la main résolument. Œuvre longuement méditée, que M. Rouher fait connaître à la Chambre, au pays, sous la forme d'une révélation personnelle.

Lorsque nous élaborions, a-t-il dit, les importantes réformes destinées à développer l'influence et la richesse du pays, le Chef de l'Etat disait à son ministre dévoué : « Croyez-moi, cette concentration, dans l'intérieur de la nation, des passions, des ardeurs, des activités, cette absence d'expansion commerciale, et industrielle qui porterait l'initiative et l'énergie de la France avec son drapeau, sur les points extrêmes du monde, ce défaut d'expansion, est la cause principale des révolutions qui agitent ce pays. Voyez l'Angleterre, elle a des activités sociales qui la dévorent, elle a des ardeurs juvéniles qui l'agitent : des horizons lointains s'offrent à ses passions débordantes ; l'expatriation s'opère, le labeur est porté au loin, et la richesse conquise revient avec la maturité de la raison. Croyez-moi, abaïssons les barrières. D'ailleurs, toutes les libertés sont sœurs ; la liberté commerciale enfantera les autres libertés, elles viendront toutes graduellement et à leur heure. Je n'ai pas reçu la mission de fonder, seulement dans cet empire l'ordre et l'autorité ; ma mission plus ou moins prochaine, c'est de fonder à la fois la liberté et le pouvoir, c'est d'arriver, dans cette nation qui s'est livrée à moi éperdue, dévorée par l'anarchie, à rétablir l'ordre et la sécurité d'abord, et à en faire le principe graduel de toutes les libertés publiques qui constituent un grand pays et une grande civilisation. »

A ces fermes paroles, traduisant de si généreuses pensées, le Corps législatif a répondu par d'unanimes applaudissements. La France entière s'y associera. Ce n'est pas seulement, en effet, la justification d'un passé rempli de grandeur prospère ; c'est la prescience d'un avenir tel que l'ont rêvé tous les cœurs bienveillants, toutes les intelligences élevées, tous les mérites, tous les courages.

Pour extrait : A. LAYTOU.

CONGRÈS DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE

Observations des journalistes des départements au sujet du projet de loi sur la Presse.

Les journalistes des départements, appartenant à toutes les nuances de l'opinion, se sont réunis en Congrès, le 18 février 1867, après en avoir obtenu l'autorisation, afin d'étudier ensemble les dispositions essentielles du nouveau projet de la loi sur la presse.

Ils estiment que ce projet de loi, récemment envoyé au Conseil d'Etat, pour être ensuite soumis aux délibérations du Corps législatif, atteint gravement leurs intérêts et menace jusqu'à l'existence des journaux dont ils sont propriétaires ou rédacteurs.

Après une discussion sérieuse et approfondie, ils ont chargé leurs présidents, vice-présidents et secrétaires de résumer leurs observations, de les transmettre à qui de droit, de les appuyer officiellement en leur nom, par des démarches directes, afin que les ministres de l'Empereur, les membres du Conseil d'Etat, du Corps législatif et du Sénat, et jusqu'à Sa Majesté même, connaissent exactement leur désir, leurs préoccupations et leurs craintes.

Ce qui suit est l'expression fidèle des délibérations qu'ils ont prises.

Voulez-vous voir comment je m'y conduis, quel air j'y ai? Voulez-vous mettre à l'épreuve ma connaissance des hommes ou ma confiance dans vos jugements?

Rien de tout cela, répondit sèchement Achille. Je désirais vous voir aborder le monde, non plus avec l'idée préconçue de n'y rencontrer que de l'enfer, mais avec une certaine curiosité, un certain espoir d'amusement. Ces dispositions qu'on apporte provoquent quelquefois une heureuse trouvaille et sont comme un aimant auquel s'attache le fer.

Eh bien, j'en ai vainement fait usage, de votre aimant! répliqua en riant la marquise. En dépit de mes préventions favorables, vos sommités vantées m'ont toutes paru assez nulles. Gens aimables, ma foi, polis, charmants! Mais si vous saviez comme ils m'ennuient, les hommes charmants! Dès qu'ils ouvrent la bouche, je sais d'avance ce qu'ils vont me dire! Vous comprendrez donc que je n'aie aucun plaisir dans leur société.

Mais, marquise, quelle prétention inouïe que de vouloir trouver du plaisir au commerce avec les hommes! Il doit nous apprendre une foule de choses, nous rendre indulgents pour autrui, attentifs sur nous-mêmes, nous corriger de la raideur, des préventions, de la partialité aveugle en faveur de nos opinions et de nos jugements, nous éclairer et nous raffermir au dedans, nous donner de la souplesse au dehors; en un mot, être notre école, non pas notre paradis. Et, à ce point de vue, je trouve mauvais que vous vous isoliez si fort.

Je suis indépendante et seule au monde, interrompit-elle.

1^o Le Timbre.

Le législateur de 1851 avait justement pensé que les charges considérables qui pèsent sur la presse départementale exigeaient en sa faveur une modération dans l'impôt du timbre; de là est venu l'écart de 3 centimes qui a été fixé alors, puis maintenu dans le décret de 1852, entre la taxe imposée aux journaux de Paris, et celle à laquelle sont soumis les journaux de province.

Cet écart ne pourrait être altéré aujourd'hui sans un grave dommage pour les intérêts importants.

On prétendrait en vain que le timbre des journaux de Paris étant diminué d'un tiers, soit 2 centimes sur 6, celui des journaux de province doit être dans des proportions identiques, soit 1 centime sur 3. Ce calcul est spécieux, mais il n'est pas exact.

On en peut juger si l'on change la question et qu'on se base, non plus sur une diminution de l'impôt fiscal, mais sur son augmentation.

Admettant que le timbre soit augmenté d'un tiers à Paris et se trouve porté à 8 centimes au lieu de 6, le timbre en province ne pourrait pas, sans blesser l'équité, être augmenté d'un tiers seulement et porté de 3 à 4 centimes, parce que le juste équilibre existant aujourd'hui entre les deux presses rivales se trouverait rompu au profit excessif de la province. En effet, dans cette hypothèse, le journaliste de Paris serait contraint d'élever son prix d'abonnement de 8 fr. par an, pour se couvrir de la surélévation de la taxe, tandis qu'il suffirait au journaliste de province, pour s'en rédimer, d'élever son abonnement de 4 fr. seulement.

Si ces chiffres sont vrais dans le cas de l'augmentation du tiers, ils ne sauraient ne pas l'être dans le cas de la diminution du tiers.

En effet, déchargé de 2 centimes, comme le projet de loi le propose, le journaliste de Paris va pouvoir amoindrir son prix d'abonnement de 8 fr. par an, tandis que le journaliste de province, condamné à une diminution d'un centime, ne pourra réduire son abonnement que de 4 fr. seulement.

Prenant la situation actuelle comme typique, le projet de loi a ce résultat désespérant de grever la presse provinciale d'un centime nouveau de timbre, et non pas de l'en décharger; ce centime se traduit, multiplié par le chiffre du tirage de chaque journal, en des sommes énormes, c'est-à-dire en un accroissement considérable de sacrifices.

Le principe, absolu de la diminution proportionnelle du tiers de la taxe actuelle n'est pas équitable. Il altère la juste pondération des charges et fait à la presse provinciale, si utile, si laborieuse, généralement si dévouée à l'Empereur, si attachée à ses devoirs d'honneur, et de patriotisme, si désintéressée surtout, une situation difficile et même ruineuse.

Il est à remarquer que les journaux de province sont chacun la propriété d'un seul homme ou d'un très-petit groupe d'hommes, tandis que les journaux de Paris appartiennent pour la plupart à de grandes compagnies financières. Le système proposé par le projet de loi atteindrait donc très-gravement des fortunes particulières, au profit des grands capitalistes, sans que l'Etat en retirât, et bien au contraire, un avantage quelconque.

Ce qui convient, ce qui est légitime et raisonnable, c'est une diminution uniforme de 2 centimes pour Paris et de 2 centimes pour la province. De la sorte l'équilibre actuel ne sera pas rompu; aucun intérêt ne se trouvera en souffrance; le journalisme provincial pourra poursuivre son œuvre en sécurité et sans avoir à subir, par le fait de la loi, une lutte inévitablement désastreuse, dans laquelle il ne serait pas malaisé de calculer d'avance le jour où il succomberait.

Se résumant, le Congrès de la presse départementale demande, au nom de l'équité, que l'écart actuel existant dans la taxe du timbre à Paris et en province soit rigoureusement maintenu, c'est-à-dire que cette taxe soit diminuée dans les départements d'autant de centimes que dans la capitale.

2^o Le timbre des journaux non politiques.

Le Congrès demande, également au nom de l'équité, que les journaux non politiques paraissant plus d'une fois par mois, sauf les journaux spécialement voués à la défense des intérêts agricoles, soient soumis à la moitié de la taxe du timbre imposée aux journaux politiques.

Ces journaux, affranchis du cautionnement, ne peuvent légitimement pas jouir de toutes les immunités. Ils publient des annonces et des réclames habilement dissimulés; ils ont de ressources considérables; ils font à la presse cautionnée une concurrence incessante, multipliée et toujours ingénieuse. Étant admis le droit du timbre, ils ne peuvent se plaindre

Raison de plus! Votre indépendance creuse déjà un abîme entre vous et les hommes. Ne l'élargissez pas exprès. Ne vous détachez pas complètement de leurs intérêts, petits et puérils, j'en conviens. Prenez-y part comme les parents aux jeux des enfants, afin d'étudier leurs caractères. Si vous ne le faites pas, si vous continuez de vous tenir vis-à-vis d'eux sur la défensive, il finira par en résulter pour vous un malaise qui dégènera très-facilement en misanthropie.

Oui, oui! ainsi parlait Charlotte, ainsi parle Eugénie, ainsi vous parlez vous-même. Il faut que je vienne comme tout le monde; je vous serais alors moins incommode.

Elle excita son cheval et gagna très-rapidement le château de St-André. Comme Marie, légèrement indisposée, ne les accompagnait pas, ils visitèrent la grotte voisine; puis Ducrozet se mit à dessiner le château, situé sur un rocher assez pittoresque. Il en fit une esquisse admirable. Berthe le regardait travailler.

Cela semble bien facile, dit-elle; ce ne doit être qu'un jeu d'enfant.

Essayez un peu, marquise, je vous en prie.

Elle donna quelques coups de crayon, puis s'écria effrayée : « Ce barbouillage est une honte pour votre bel album!... Pardonnez-moi!... Mais demain je m'en procurerai un, où j'y mettrai mes œuvres. Ce doit être un travail amusant que celui-là : si simple en apparence et présentant de si grandes difficultés. »

Quand ils remontèrent à cheval au bout de plusieurs heures, Achille demanda :

d'y être assujettis, si pourtant on le modère en le fixant à la moitié seulement de la taxe imposée à tous les organes politiques de la publicité.

Le Congrès pense qu'il ne suffirait pas, comme le propose le projet de loi, de ne soumettre au timbre que les journaux non politiques paraissant moins de trois fois par semaine, attendu que la même administration pourrait faire paraître deux ou plusieurs feuilles qui, sous des titres divers, échapperaient au droit fiscal en établissant néanmoins entre elles une puissance et réelle quotidienneté.

3^o Le Cautionnement.

Le Congrès demande le maintien au taux actuel du cautionnement déjà si considérable, auquel les journaux sont soumis.

Si le principe de l'augmentation de ce cautionnement prévalait, il demanderait :

1^o Que, dans les villes de plus de 400,000 âmes le cautionnement fût fixé à la moitié de celui de Paris et des départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise ;

2^o Qu'il fût d'un quart dans les villes de 10,000 à 100,000 âmes ;

3^o Qu'il fût d'un huitième dans les villes au-dessous de 10,000 âmes.

Cette proportion est raisonnable et juste; elle donne de pleines garanties au Gouvernement et à l'exercice de la justice; elle répond à tous les besoins auxquels on veut pourvoir.

Quant aux chiffres portés au projet de loi, ils sont exorbitants et dépassent évidemment le but proposé. On se demande, par exemple, pourquoi les villes de 100,000 âmes sont uniformément mises sur le pied même de Paris? dans quelle pensée cette égalité des charges devant des situations évidemment inégales? pour quel résultat cette assimilation arbitraire?

Le Congrès s'est vainement interrogé à cet égard. Seulement il s'est montré unanime, pour reconnaître que, si les propositions du projet de loi étaient maintenues et adoptées, il en résulterait la chute immédiate et inévitable de plusieurs journaux, la ruine imminente d'un grand nombre de journalistes, principalement de ceux appliqués à la défense de la politique gouvernementale, ainsi qu'il sera démontré dans un autre écrit, préparé pour être soumis à la haute sagesse de l'Empereur.

4^o Le petit Moniteur.

Le Congrès demande que le petit Moniteur rentre dans le droit commun et subisse la loi commune des charges qui pèsent sur les journaux.

L'équité le veut, et le Congrès insiste énergiquement sur ce point, parce que le journalisme départemental éprouve un dommage considérable de cette concurrence d'une feuille qui, affranchie des taxes de timbre et de poste, se distribue à vil prix jusque dans les campagnes les plus reculées, sans que sa littérature profite beaucoup aux progrès des mœurs, et sans que sa politique serve bien efficacement la cause de la civilisation, du gouvernement impérial, du pays lui-même.

5^o La taxe postale.

Le Congrès demande l'application de la taxe postale à tous les journaux indistinctement.

Dans l'état actuel, un certain nombre de journaux sont expédiés en ballot par les chemins de fer, et viennent dans les provinces, après avoir rustré le Trésor, faire aux feuilles locales une concurrence funeste aux intérêts de ces dernières, qui, ne jouissant, elles, d'aucune faveur d'aucune sorte, ont à pourvoir avec leurs seules ressources à des charges fiscales très-lourdes, en échange desquelles il semble que le Gouvernement leur doit, contre les rivalités étrangères, une protection efficace, au lieu qu'il paraît, assurément contre son gré, les favoriser par des concessions onéreuses à l'Etat.

6^o Les pénalités.

Le Congrès, profondément reconnaissant de l'initiative généreuse de l'Empereur qui a supprimé la peine corporelle appliquée aux délits de presse, est unanime pour solliciter un adoucissement considérable de la pénalité préconisée au projet de loi.

Il n'appuie son vœu à cet égard d'aucune considération motivée, sûr d'avance qu'il sera facilement compris et heureusement satisfait.

Les membres du Bureau :

GRAS, rédacteur-proprétaire du *Messenger du Midi*, Président ;

CONSTANT MOISSAND, rédacteur-proprétaire du *Moniteur de l'Oise*, Vice-Président ;

DARDENNE DE LA GRANGERIE, journaliste, Vice-Président ;

« M'est-il permis de faire une question ?

— Mais certainement! dit Berthe, ouvrant de grands yeux et arrêtant son cheval, tant elle était surprise.

— Croyez-vous — pour me servir de votre expression — que vous m'avez été incommode pendant cette matinée ?

Elle haussa les épaules comme pour dire : « Soit question ! » et répondit sèchement :

« Non. »

— Comment pensez-vous que j'aime le mieux vous voir? Comme hier, au bal, ou comme ce matin à la campagne ?

— Comme aujourd'hui, naturellement! s'écria-t-elle avec impatience.

— Pourtant, marquise, je serais presque heureux si vous consentiez à vivre un peu moins solitaire.

— De crainte sans doute que je ne devienne misanthrope pendant votre absence? demanda-t-elle un peu ironiquement.

— Me saurez-vous mauvais gré de vous répondre oui ?

— Certes! car je ne vous ai jamais donné, à vous, le moindre signe de misanthropie. Vous m'avez toujours été...

— Voyons, marquise, soyez bien franche : que vous ai-je toujours été ?

— Agréable, dit Berthe avec douceur, et elle reprit sa course. Après un instant de silence, elle poursuivit : « Vous avez raison, tout excès nuit. Au risque de devenir énormément frivole, je passerai chaque soir une couple d'heures en société. Partez donc sans crainte, et revenez de même. »

Achille s'inclina avec reconnaissance. Il se sentait le cœur léger et joyeux comme si cette promesse ai-

ERNEST MERSON, rédacteur-proprétaire de l'Union Bretonne, Secrétaire

Paris, le 18 février 1867.

LA LOI SUR LA PRESSE

Le conseil d'Etat, réuni ce matin en assemblée générale au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur, a adopté le projet de loi sur la presse.

Voici, d'après nos informations personnelles, les principales dispositions qui forment le projet dont le Corps législatif sera très prochainement saisi :

- 1^o L'autorisation préalable est supprimée ;
- 2^o L'imprimerie et la librairie sont libres, sous la condition d'une simple déclaration ;
- 3^o Le timbre et le cautionnement subsistent dans l'état actuel ;
- 4^o La juridiction correctionnelle connaît des délits de presse ;
- 5^o Dans les cas où la législation actuelle prononce l'amende et l'emprisonnement, l'amende sera toujours appliquée; la prison pourra être ou non appliquée et réduite en six jours.
- 6^o L'amende sera au minimum du quinzième du cautionnement et au maximum de moitié ;
- 7^o La suspension de quinze jours à deux mois pourra être prononcée dans divers cas, particulièrement celui de récidive ;
- 8^o Après deux condamnations, la troisième pourra être accompagnée de suspension de deux à six mois ;
- 9^o La suppression sera de plein droit en cas de condamnation pour crime ;
- 10^o Un journal ne pourra pas être signé par un membre du Corps législatif; en cas de contravention à cette prescription, il sera considéré comme non signé et poursuivi de ce chef ;
- 11^o Aucun journal ou article ne sera publié par des personnes privées de leurs droits civils et politiques, ou à qui le séjour de la France est interdit ;
- 12^o Les tribunaux pourront prononcer contre les auteurs de crime et délits la suspension de leurs droits électoraux ;
- 13^o Les condamnations emportant suspension pourront être, vu l'urgence, déclarées exécutoires nonobstant opposition ou appel ; mais, en ce cas, l'appel pourra être interjeté immédiatement, même contre les jugements par défaut, et l'appel sera jugé dans le délai de trois jours.

L'Etendard.

Episode de l'audience accordée aux délégués du Congrès de la presse départementale par l'Empereur.

Au moment où, notre mission étant épuisée, nous allions nous retirer, je me permis de dire à l'Empereur :

— Sire, nous serions bien heureux d'être présentés au Prince Impérial. Votre Majesté veut-elle nous accorder cette grâce et cet honneur ?

— Assurément, Messieurs, répondit obligeamment Sa Majesté. Je serai aise que vous voyez mon fils.

Et alors, tandis que M. le Ministre d'Etat allait dans le salon du chambellan de service donner des instructions pour que l'on amenât le Prince, l'Empereur, lui-même, s'était dirigé dans une pièce voisine, d'où il ordonna qu'on allât le chercher.

Reentrant presque aussitôt, l'Empereur nous dit : — Le Prince va venir ; vous ne l'attendrez pas longtemps.

Puis il disparut de nouveau, et nous l'entendîmes prononcer ces paroles :

— Louis, viens, mais ne cours pas. Le jeune prince arriva ; il reçut un baiser de son père dans l'embrasure de la porte, et se dirigea vers nous tenant l'Empereur par la main.

Le Prince est grand pour son âge, svelte mais fort, la jambe bien prise, le corps fermement assis et très souple. Le visage d'un ovale allongé, est tout-à-fait charmant et plein d'une séduction pénétrante ; le front bien dessiné, le nez régulier, les yeux admirablement beaux, la bouche épanouie en un sourire où se trahit une âme heureuse sans contrainte, pure et calme sans mélange. Le regard, d'un bleu limpide, est d'une admirable franchise et d'une douceur infinie ; l'intelligence y rayonne en même temps que la bonté. L'ensemble de l'aimable enfant est délicieux,

mable renfermait quelque chose de tout particulièrement enchanteur pour lui.

Après le départ d'Achille pour Paris, Eugénie, voyant Berthe dans des dispositions toutes nouvelles, dit à son mari :

« Il s'est passé quelque chose entre eux, j'en suis sûre. Ducrozet s'en va, Berthe se lance dans le monde et dessine toute la matinée avec un professeur, assidûment, comme si elle cherchait à se distraire, et peut-être aussi à dissimuler son dépit secret. Grâce à Dieu! voilà donc ce danger passé. J'espère que désormais elle se tiendra mieux sur ses gardes. »

— Ah! bah! s'écria le comte ; que se sera-t-il passé? Tout au plus une petite brouille, comme il arrive parfois avant qu'on ne se soit tout à fait mis d'accord. Ils le feront au retour de Ducrozet, dans la joie du revoir.

— Hélas! Narestan, que vous êtes cruel à l'égard de mes vœux et de mes espérances! dit Eugénie d'un air tragique.

— Chère enfant! répliqua-t-il impatienté, tu sais que tu me désespères quand tu te jettes dans le sentimental. Je le déteste cordialement. Epargne-moi donc, et dis-moi simplement quels sont tes vœux et tes espérances.

— Je désire, répondit très-sèchement, que Berthe adopte Marie pour sa fille et lui lègue sa fortune, sinon tout entière, au moins en grande partie. Voilà pourquoi je suis contre tout second mariage, car ma fille me tient de plus près que ma sœur. J'espère que vous comprendrez assez cela pour ne pas le taxer de sentimentalité.

— Certainement! C'est, Dieu merci! assez franc et assez clair. Seulement je crois que Berthe doit penser à elle-même avant de penser à sa nièce, et qu'elle a d'autres plans.

Eugénie haussa les épaules et ne répondit pas. La suite au prochain numéro.

dépouillé du prestige qui l'environne, on éprouverait encore un véritable enchantement à le voir, à l'approcher, à l'entretenir.

Il est d'ailleurs le portrait vivant de son Auguste Mère.

L'Empereur, s'adressant à Son Altesse : — Je te présente ces Messieurs, qui sont nos amis, nos amis dévoués.

— Je suis très heureux de vous voir, Messieurs, nous dit le Prince, de sa voix douce comme une carresse.

J'étais le plus rapproché de l'enfant impérial. Je lui adressai ces paroles :

— Monseigneur, nous saluons en vous l'Empereur de l'avenir. Vous êtes l'espoir de la France et la sécurité du monde. Un jour, — dans bien longtemps, je l'espère, — vous régnerez sur nos enfants, qui serviront fidèlement Napoléon IV, comme nous servons, nous autres, de tout notre cœur, Napoléon III.

— Vous êtes bien bon, Monsieur, fit le Prince avec une grâce charmante, et je vous remercie.

— Sire, ajoutai-je, m'adressant à l'Empereur, votre fils est bien beau, beau d'une radieuse beauté. — Il est bon, répondit Sa Majesté, il travaille beaucoup et apprend à devenir un homme.

En parlant ainsi, Sa Majesté tenait son fils enlacé du bras droit et l'enveloppait d'un regard humide, rempli d'un juste orgueil et d'une ineffable tendresse. L'Empereur avait disparu pour faire place au père, le meilleur des pères, adorant son enfant et s'en faisant adorer, comme nous le faisons remarquer à quelques instants de là, M. Rouher.

Le tableau était touchant et à la fois plein de grandeur.

M. de la Grangerie (4) dit au Prince : — Monseigneur, nous apprendrons à nos fils à vous aimer. Et cela nous sera bien facile.

Puis, se tournant vers l'Empereur, il ajouta : — Sire, vous venez d'exaucer un de nos vœux, et nous en remercions Votre Majesté. Mais il en est un autre que nous osons vous exprimer, c'est de voir venir dans nos départements, au milieu de nos populations rurales, accompagnée de son auguste fils, l'Impératrice, qui sait déjà l'enthousiasme avec lequel sa présence y serait saluée.

— Spécialement au nom des populations si dévouées du Midi, ajouta M. Gras (2), je me permets d'insister sur la réalisation de ce vœu, unanime partout en France.

— Ce vœu est également le plus cher du peuple de Normandie, Sire, observa M. Lapière (3).

— Je vous remercie beaucoup, dit l'Empereur. Je transmettrai vos bonnes paroles à l'Impératrice, qui en sera certainement fort touchée, et qui s'efforcera d'y répondre.

Alors, enhardi par l'air d'exquise bonté du Prince, qui semblait encourager cette initiative, je lui adressai ces paroles :

— Monseigneur, j'ai un fils justement de votre âge. Permettez-moi de vous demander pour lui votre portrait ?

— Certainement, Monsieur, je vais vous le donner, et avec bien du plaisir. Vous le lui remettrez en mon nom... Mais, papa, en ai-je encore, des portraits ?

— Je pense que nous en trouverons, dit l'Empereur.

— Monseigneur, observa le docteur Maupoint (4), vous allez faire bien des jaloux.

— Mais je vous en donnerai à tous, messieurs, répondit le Prince, en rejoignant l'Empereur, qui s'était dirigé vers sa bibliothèque, d'où il revint bientôt avec des cartes photographiques, que l'auguste enfant nous remit, adressant à chacun de nous un mot aimable et charmant.

C'est ainsi que se termina la longue audience que l'Empereur a donnée, le 22 février 1867, aux délégués du Congrès de la presse départementale, et dans laquelle tous mes honorables collègues et moi avons défendu, avec une conviction profonde, les grands intérêts pour la sauvegarde desquels l'assemblée générale de nos confrères nous avait fait l'honneur de nous choisir. — ERNEST MERSON.

- (1) De la Sentinelle du Jura.
(2) Du Messager du Midi.
(3) Du Nouvelliste de Rouen.
(4) Du Moniteur du Calvados.

Les imprimeurs de Paris et des départements font en ce moment rédiger un mémoire au Conseil d'Etat sur la situation qui leur serait faite par le nouveau projet de loi sur la presse. M. Henri Cellier est chargé du mémoire des imprimeurs de Paris, et M. Busson-Billault de celui des imprimeurs des départements.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

De l'art. — Des arts mécaniques ou industriels. — Des arts libéraux ou beaux-arts.

(Suite)

La Musique et la Danse. — A la différence des diverses branches de beaux-arts que nous venons d'énumérer, la musique et la danse sont, au point de vue de la science, des arts nouveaux. Il y a deux siècles à peine, ils étaient confondus avec les arts, professionnels ; — et si Molière, l'immortel railleur, a pu trouver dans le Maître de musique et le Maître à danser de son temps l'inspiration d'un plaisant persiflage, un langage n'est presque plus intelligible aujourd'hui : comparer le musicien d'alors au musicien de notre siècle, c'est comme si l'on avait la fantaisie de comparer le physicien et le chimiste de nos jours à l'alchimiste du moyen-âge.

Ces arts sont devenus des sciences, aux règles fixes, aux principes immuables ; et sans doute que les œuvres de nos grands compositeurs serviront de modèles à tous les âges futurs, de même que le nom de tels hommes sera écrit au livre de l'immortalité. Dante a donné à Homère l'épithète de Souverain. Il y a dans les beaux-arts des souverains aussi : Apelle et Phidias, Michel-Ange et Raphaël, Mozart et Beethoven !

Il y a deux siècles à peine, les vingt-quatre violons dirigés par Lully formaient toute la musique du roi Louis XIV, et résumaient tout ce que l'on savait dans l'art musical. La science de l'harmonie était encore à l'état embryonnaire ; les exercices publics de musique étaient plutôt un amusement bruyant organisé pour cause d'ostentation plutôt qu'une audition digne d'in-

térêt. De même les exercices chorégraphiques consistaient dans des pas réglés pour la satisfaction des yeux, pour fournir de prétexte à des exhibitions de costumes, ou augmenter la pompe d'un spectacle agréable.

De nos jours, la chorégraphie a pris un développement qui lui assure une place parmi les beaux-arts. La science chorégraphique permet de noter les divers exercices de la danse et d'écrire toutes les combinaisons d'un ballet avec la facilité que l'on met à traduire une langue quelconque. D'ailleurs, dans la pratique, on a pu relever les ouvrages de certains maîtres habiles, ouvrages remarquables par les qualités les plus sérieuses d'esprit et de sentiment, et surtout admirer le talent d'artistes dont les noms sont connus de tous.

La danse, a-t-on dit justement, est le geste de l'homme dans toute son étendue ; la danse qui sait exprimer les sentiments de l'âme avec toute la magie des formes extérieures du corps, avec toute la grâce des attitudes, toute l'impétuosité des mouvements, peut devenir aisément un langage universel. La danse est la poésie en action, a dit Simonide.

Cet art est généralement jugé au-dessous de son mérite réel, par le motif qu'il est rarement pratiqué d'une manière supérieure, et que bien peu d'élus sont appelés à jouir de la représentation des ouvrages distingués dans ce genre ; mais nous ferons appel au souvenir de ceux qui ont pu juger de l'ingénieuse disposition des scènes chorégraphiques dans la Muette de Portici, dans la scène de séduction de Robert le diable, de la tour enchantée de la Juive, dans le ballet des patineurs du Prophète, dans le ballet des abeilles du Juif errant, — dans les ballets de Giselle ! de la Sylphide, de l'eau merveilleuse, du Dieu et de la Bayadère, etc. — Il y a dans tous ces divertissements, des scènes de mimique, des mouvements, des poses, un langage imagé, une expression de sentiment, qui touchent parfois jusqu'à l'âme ! — Qui n'a d'ailleurs entendu les noms des Pécourt, Ballon et Blondy, de la Camargo, de Vestris, les noms des Taglioni, des Elslér, des Grisi !...

Non, ne croyez pas qu'une telle admiration soit factice, ou indigne d'être avouée ; ne croyez pas que la notoriété qui s'attache à de tels interprètes ne soit pas la récompense d'un mérite réel !

La pantomime mimique, première expression de l'art dramatique, était surtout l'objet de la prédilection des Grecs. La jeunesse romaine avait beaucoup de goût pour les spectacles d'esclaves Etrusques dansant au son de la flûte ; et les romains de l'Empire raffolaient des danses de cordes et des combats de gladiateurs. — Cook et Lapeyrouse ont retrouvé des représentations de mimique chez les peuples sauvages, aux extrémités de la terre. La pantomime a existé chez tous les peuples, dans tous les siècles, dans des cérémonies religieuses ou politiques, dans nos fêtes mondaines ! — David dansa devant l'Arche ; les Egyptiens dansaient devant le bœuf Apis ; les prêtres Saliens, institués par Numa, dansaient devant l'autel de Mars ! La pantomime !... elle aura toujours une influence considérable sur les hommes ! (Je ne parle pas des dames...)

Toutefois l'Art Musical, nous aimons à le constater, plus noble dans son but, plus varié dans ses effets, a toujours joui d'une supériorité incontestée.

La musique a été un des premiers arts : elle était dans la plus grande estime chez les Grecs ; et cette estime était proportionnée à la puissance et aux effets surprenants qu'ils lui attribuaient. Chose singulière ! La musique chez les Grecs était d'une si grande difficulté que Platon voulait que les jeunes gens se contentassent d'y consacrer deux ou trois ans pour en apprendre les rudiments. Jean-Jaques Rousseau dit qu'elle comptait 1,620 signes de notations différents ; le docteur Lichtenhal n'en porte le nombre qu'à 990 : La musique vocale et instrumentale était écrite avec des signes différents.

Les poètes de Rome ont chanté cet art ; cependant, en fait, il n'y prit jamais aucun développement. Le génie Romain lui était contraire ; et le temps n'était plus où Amphion bâtissait les murs de Thèbes au son de sa lyre, où Orphée suspendait les fleuves dans leurs cours et touchait Pluton, où Timothée inspirait par la mélodie toutes sortes de passions à Alexandre, où Saül s'attendrissait aux accords de la lyre de David !

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'étude de la musique était comprise parmi les sept arts libéraux. Vers 757 de l'ère chrétienne, Constantin VI avait envoyé à Pépin, père de Charlemagne, un orgue : cela fit inventer une sorte d'harmonie pour accompagner le chant, appelé diaphonie, triphonie, et tétraphonie suivant qu'elle était à deux, trois ou quatre parties. C'était informe et incohérent ; l'art n'existait pas.

Gui d'Arezzo, (1034), fut l'inventeur des notes de musique. Au XVI^e siècle, Francon, musicien Flamand, conçut la division des temps musicaux ; à cette époque, les instruments connus acquirent plus d'étendue et de perfection. — Au XVII^e siècle, outre la musique d'église, on connut les Lays, romances ou chansons à une, deux, trois et quatre voix.

On peut encore citer : au XIII^e siècle, Adam de Lhali, auteur de chansons et de motets ; au XV^e siècle Josquin Desprez, maître de chapelle de Louis XII ; au XVI^e siècle, Jean Mouton, maître de chapelle de François I^{er} ; Albert, fameux joueur de luth ; Clément Jannéquin ; Ducaurroy, maître de chapelle de Henri IV, auteur des airs de Charmante Gabrielle, vive Henri IV, et de la plupart des Noël ; — les frères Couperin, fameux organistes.

Cependant si les arts en général ont été connus des anciens ; et si on a pu dire, par exemple, à l'époque de la renaissance, que les anciens étaient restés sans rivaux dans la sculpture, que les modernes les égalaient dans l'architecture et qu'ils les surpassèrent dans la peinture, on peut dire aujourd'hui que la musique est un art complètement nouveau. La science musicale, c'est-à-dire la science de l'harmonie, est une œuvre moderne : née il y a un siècle à peine, elle est parvenue de nos jours à son épanouissement complet.

Les Grecs et les Romains et tous les peuples de l'antiquité ont ignoré qu'il fût possible de rendre avec des rythmes et des sons autre chose qu'une noble exaltation de l'âme, un délire religieux. Les peuples modernes seuls, et parmi eux les Français et les Italiens ont su exprimer la gaieté en musique et ont su créer la comédie lyrique ; les Allemands ont animé la tragédie lyrique d'un souffle puissant.

Nous pouvons distinguer trois grands genres de musique chorale et instrumentale : le genre sacré, le genre dramatique, le genre symphonique.

admirables de Marcello, les messes et motets de Palestrina, le miserere d'Allegri, de Leo, de Jomelli, la musique d'église et divers oratorios de Sébastien et Charles-Emmanuel Bach, le messie de Haëndel, David pénitent de Moyart, la création d'Haydn, le requiem de Mozart, les messes de Cherubini, etc... nous pourrions dire un Stabat et une messe de Rossini et une messe de Gounod !

Dans la musique dramatique, les hommes qui se sont le plus illustrés, appartiennent à l'Italie et à l'Allemagne. Scarlatti, Hasse, Leo, Pergolèze, Paësiello, Cimarosa, Guglielmi, Paër, — de nos jours Rossini, Mercadante, Donizetti, Bellini, Verdi, ont honoré l'Italie. Keiser, Haëndel, Mozart, Weber et Meyer-Beer caractérisent l'école allemande. — La scène lyrique Française a été occupée, sans doute, par des compositeurs de ces deux écoles, mais aussi par des compositeurs indigènes qui, sans avoir atteint de pareilles hauteurs, n'en ont pas moins brillé d'un vif éclat. Notre pays sera toujours fier de citer Lully, le premier compositeur Français, Rameau, compositeur au style plus dramatique, Gluck l'illustre auteur d'Orphée et d'Armide, Sacchini, l'auteur d'Edipe, Spontini, l'auteur de la Vestale, (tous les trois, Français pour la gloire), Auber l'auteur de la Muette de Portici et Halévy, l'auteur de la Juive. Que ne peut-il revendiquer l'immortel auteur de Guillaume-Tell, Rossini, et l'immortel auteur de Robert-le-Diable, Meyerbeer ! — Toutefois il est une scène lyrique dont les œuvres peuvent être considérées comme une charmante alliance de l'esprit Français avec la mélodie Italienne : l'opéra-comique. Dans ce genre, notre pays honorera les noms de Monsigny, Philidor, Grétry, Dalayrac, Méhul, Nicolo, Berton, Boëldieu, l'auteur de la Dame Blanche, Hérold, l'auteur de Zampa, Auber, l'auteur du Domino Noir, Adam, l'auteur du Châlet, Halévy, l'auteur de l'Eclair !...

La symphonie est une sorte de mélodie composée pour un orchestre et divisée le plus ordinairement en quatre parties distinctes et séparées entre elles par des repos : 1^o un allegro ou introduction ; 2^o un andante ou adagio, d'un mouvement plus lent ; 3^o un menuet, dans un mouvement à 3 temps ; 4^o enfin un presto, rondo ou finale. C'est un morceau d'un développement considérable et qui est l'épopée du genre. On y trouve l'intérêt du drame, le charme du roman, la grandeur du récit Epique. Les compositeurs qui ont traité le plus habilement la symphonie sont Haydn, Mozart, au-dessus de tous Beethoven !

Mozart et Beethoven ! nous voudrions pouvoir dire ici la vie et les œuvres de ces deux hommes, leurs qualités propres, l'influence qu'ils ont exercée dans l'art !... Nous voudrions pouvoir rapprocher les deux grands maîtres de l'art musical qui font la gloire de l'Allemagne, des deux grands maîtres de la peinture dont l'Italie a le droit de s'enorgueillir !... Car ils se ressemblent par plus d'un point !... Montrer le peintre de la transfiguration et le compositeur de Don Giovanni, admirables par la grâce, l'harmonie suave, l'expression délicate, — le peintre du jugement dernier et l'auteur de la symphonie pastorale, remarquables par la force de la conception, la variété du coloris, la puissance d'exécution ! Raphaël et Mozart doués d'un génie brillant et facile, esclaves des mêmes passions, frappés prématurément par la mort ; Michel-Ange et Beethoven, au caractère mâle et austère, fournissant, dans une longue carrière, des œuvres d'une aspiration magistrale, fécondée par une science d'observation immense ! — Ce parallèle ne serait pas sans charme : nous avons hâte de clore un travail déjà trop long.

Le monde musical, sans doute un sentiment platonique de l'art, mais dans un intérêt que nous ne comprenons pas bien, semble vouloir se diviser sur une question de principe. On partage les œuvres lyriques de nos jours en deux grandes écoles : l'école Italienne, inspirée par le génie mélodique, représentée par Rossini, et l'école Allemande, si admirable par la science harmonique, procédant de Mozart, Gluck, et représentée par Weber et Meyer-Beer, — et on manifeste des préférences d'une exclusivité qui ne paraît pas raisonnable. C'est une question de scolastique qui, au fond, est une reprise de la vieille querelle des Glukistes et des Piccinistes et qui ne saurait avoir aujourd'hui sa raison d'être. Et d'abord chaque nation a son génie et son style propre comme elle a son soleil et son climat, et chacune de ces écoles peut avoir ses admirateurs sincères et légitimes ; mais on ne prend pas garde qu'une école issue des deux écoles précédentes, réunissant par conséquent leurs qualités brillantes, essentielles, et qui ne saurait renier son origine puisqu'elle a été formée par les maîtres les plus distingués de chacune d'elles, compose une école ecclésiastique que l'on pourrait justement appeler la grande école Française. Ainsi le chef de l'école Italienne par son il barbiere et Semiramide, Rossini, a été ecclésiastique dans le comte Ory et Guillaume Tell, et le chef de l'école dite Allemande, lequel avait fait ses premiers essais dans le genre Italien, dans il Crociato, Meyer-Beer a été ecclésiastique dans son Robert le Diable et l'Etoile du Nord. Comment ne pas s'incliner devant des œuvres d'une splendeur magnifique et qui feront l'éternelle gloire de leurs auteurs ! divergences futiles !

Ce fait renferme peut-être un enseignement ; il est peut-être une preuve que l'art musical est parvenu à l'une de ces périodes culminantes où il s'arrête longtemps. Une période de défaillance et de stérilité suit presque toujours, hélas ! une période glorieuse. Dès-lors il nous est avis que l'art a peut-être assez fait pour la gloire, et que le temps est venu de rendre cet art plus populaire, de lui voir produire, dans l'intérêt social, tous les bons effets dont il est susceptible.

Mais, sans doute, nous n'avons pas été seuls à concevoir cette pensée ; selon toute probabilité, c'est vers le but qu'ont tendu tous ces hommes qui ont encouragé et propagé la musique en France et dans toutes les nations Occidentales. En effet l'étude de la musique se généralise ; la musique forme aujourd'hui un élément indispensable à l'instruction. Il ne faut plus en douter, le temps viendra bientôt où tous les citoyens pourront communier dans une langue nouvelle, dans la langue de l'harmonie, celle qui a fait dire au poète :

Les cœurs sont bien près de s'entendre Quand les voix ont fraternisé !

La fin au prochain numéro.

Vendredi 8 mars 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

PERRAULT.

ET LES CONTES DES FÉES,

Par M. AUBIN, professeur de Rhétorique, au Lycée Impérial.

Nouvelles du jour.

L'Empereur a présidé hier matin, au palais des Tuileries, le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale pour l'examen du projet de loi sur la presse.

D'après les informations que nous reproduisons sans les garantir on doit considérer comme définitivement adoptés les principes de la nouvelle loi, à savoir : Suppression de l'autorisation et de la juridiction administrative en matière de presse ; juridiction correctionnelle pour les délits. Les pénalités anciennes, c'est-à-dire la prison et l'amende, seraient maintenues. Enfin, il n'y aurait presque rien de changé dans les dispositions fiscales relatives au timbre et au cautionnement.

— Le prince Napoléon a assisté hier à la séance du Conseil d'Etat qui s'est tenue au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Dans l'après-midi, S. A. I. assistait à la séance du Corps législatif. A l'issue de la séance, le Prince s'est longtemps entretenu avec M. Thiers.

— Le Souverain Pontife a nommé 14 évêques à des sièges vacants en Italie, parmi lesquels il faut remarquer celui de Turin.

Il y aura lieu plus tard à une nouvelle promotion, qui est l'objet de négociations en ce moment.

Les nominations faites dans le dernier consistoire du Pape à quelques sièges épiscopaux d'Italie ne pouvoient qu'aux deux tiers des diocèses vacants. Il n'a encore été adopté aucune résolution quant aux autres.

— La Chambre des représentants de Belgique discute en ce moment un projet de code pénal dans lequel sont compris tous les délits commis par la voie de la presse. Le ministère, dont on connaît cependant les tendances libérales, demandait que la peine de l'emprisonnement fut appliquée aux journalistes. L'article a été adopté par 52 voix contre 15. C'est peut-être que l'on trouve que la presse belge abuse de la liberté illimitée.

— On a reçu par le câble électrique, des nouvelles de New-York allant jusqu'au 26 février et de la Vera Cruz jusqu'au 13. L'évasion de Juarez est confirmée. Le général Miramon avait battu le 4, Escobedo près de San-Luis-Potosi.

— On télégraphie de Venise, le 26 février. « Garibaldi est arrivé ; il a été accueilli par de grandes et nombreuses acclamations » Les deux fils du général vont se rendre en Grèce.

— A Lisbonne, il se confirme que le roi et la reine du Portugal viendront à Paris pendant l'exposition universelle.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. It lists dates from 7 to 9 and corresponding events like Th. d'Aquin, Jean de D., and Françoise.

La foire de Cahors n'a pas été belle dans son ensemble ; il y avait peu de monde. Il s'est fait pourtant quelques affaires.

1048 hectolitres de blé ont été mis en vente ; 879 ont été vendus au prix moyen de 25 f. 16 c., baisse sur le dernier marché de 0, f. 75 c. ; 537 hectolitres de maïs ont été amenés à la halle, 447 ont été vendus avec une moyenne de 12 f. 95 c. l'hectolitre, hausse 0 f. 95 c. ; 1465 bœufs ont été amenés sur le foire, peu d'affaires pour les bœufs de travail, tandis que les bœufs gras ont été vendus 31 et 32 f. les 50 kil. Les porcs gras valaient 50 f. les 50 kilog.

CONFÉRENCE

M. Périer a parlé hier de la Foudre, devant un auditoire très-nombreux. Le professeur de physique avait à ses côtés une machine électrique, un excitateur, un tube étincelant et beaucoup de théorie dans la tête comme il l'a prouvé. — Il existe deux sortes d'électricité : l'électricité vitrée ou positive, l'électricité résineuse ou négative. Deux corps électrisés positivement se repoussent ; deux corps électrisés, l'un positivement, l'autre négativement, s'attirent. D'où ce principe fondamental, que les électricités de même nom se repoussent, et que les électricités de nom contraire s'attirent. A côté de ce premier principe, il est bon de poser celui-ci : que les pointes lais-

sent très-facilement s'écouler l'électricité et ramènent à l'état naturel un corps électrisé.

Il s'agissait de prouver que l'électricité des nuages était bien la même que celle développée sur une machine électrique.

Des expériences furent faites à cet effet par plusieurs physiciens, entr'autres : Buffon, Dalilard, Franklin et de Romas, de Nérac, et bientôt le doute ne fut plus possible.

La foudre ou éclair, est l'étincelle qui jaillit d'un point quelconque et le nuage orange. Le tonnerre est le bruit que fait l'étincelle en se produisant.

Pourquoi n'entendons nous pas le tonnerre aussitôt que nous voyons l'éclair ? c'est que le son ne parcourt pas l'espace aussi rapidement que la lumière. Tandis que la lumière parcourt 80,000 lieues à la seconde, le son ne parcourt que 340 mètres. On peut donc calculer approximativement à quelle distance l'on se trouve des nuages orageux. Pour cela, aussitôt que l'éclair a lui, on compte le nombre de secondes qui s'écoulent jusqu'à la production du tonnerre, et l'on multiplie ce nombre par 340.

L'orateur, que nous ne pouvons suivre dans toutes les parties de sa savante leçon, nous a raconté ensuite, les effets de la foudre ; effets surprenants et dont le caprice peut être très-bien expliqué. Nous avons entendu, non sans émotion, la description de cette foudre en globe, qui se promenait un jour dans les rues de Milan, et que le peuple suivait avec curiosité. Il ne se doutait pas que l'explosion du météore pouvait l'anéantir.

En temps d'orage, a dit aussi le professeur, ne vous réfugiez jamais sous les arbres, ne laissez pas les fenêtres de votre maison ouvertes, placez-vous au milieu de la chambre et non dans les coins, ne sonnez jamais les cloches dans les villages; car le sonneur est toujours la première victime.

Et surtout que le préservatif le plus efficace de la foudre se généralise; que le paratonnerre soit placé sur tous les édifices publics.

Il est à croire, que cette étude faite avec chaleur et équence, avait développé chez le savant professeur une forte dose d'électricité, car l'étincelle jaillissait souvent des paroles de M. Penier, et le public était heureux de répondre à ses traits brillants par des tonnerres d'applaudissements.

LOUIS LAYTOU.

Théâtre

Ce qui fait le bonheur des uns fait bien souvent le malheur des autres. C'est une vérité qui n'est pas neuve, mais qui n'en n'est pas plus consolante. Ainsi, à Paris, quand il pleut, les théâtres sont pleins, n'est-ce pas ? chez nous, c'est tout le contraire. Cela pa-

rait étonnant au premier abord, et pourtant rien n'est plus naturel.

Courir dans la boue, sous la pluie, pour aller, grelottant et trempé, s'enfermer durant plusieurs heures dans une salle où un froid sibérien vous saisit et vous glace, sans avoir même la ressource, pour se réchauffer, de battre la semelle, durant les entr'actes dans un simulacre de foyer, ce n'est pas, convenons-en, une perspective faite pour arracher au doux repos goûté dans la chambre chaude et bien close d'où l'on brave en souriant la tempête et les rhumes de cerveau.

Aussi je la maudis cette pluie malencontreuse à laquelle seule nous devons évidemment l'abstention du public à la représentation de Jeudi. Rien n'est triste, froid, comme une salle vide à peu près vide. Aussi ai-je éprouvé une pénible impression quand j'ai vu le rideau se lever devant tant de places inoccupées. Heureusement cette impression n'a pas tardé à se dissiper, grâce à l'arrivée d'un certain nombre de retardataires.

Mieux vaut tard que jamais. Aussi bien, il faut l'avouer ils n'ont pas perdu beaucoup. A Dieu ne plaise que je veuille ici chercher chicane à la pièce ou aux acteurs, mais je dois dire franchement ma façon de penser. La *Maitresse du mari* est une œuvre qui n'est pas sans mérite, sans doute, mais qui exige une exécution parfaite, et ne peut plaire qu'à cette condition. En effet, elle ne contient aucune de ces péripéties qui provoquent l'émotion ou le fou rire. Peu ou point d'intrigue; partant, pour peu que la scène languisse, tout intérêt disparaît. Il faut qu'elle soit enlevée, il faut en un mot, brûler les planches. Ceci n'est pas un reproche, c'est un conseil, et M. Georges et M^{lle} de Beer le prendront en bonne part. M. Georges est un artiste consciencieux, intelligent, auquel j'ai d'ailleurs, plus loin, l'occasion d'adresser de sincères éloges.

D'un bout à l'autre, la *Fille mal gardée* a été littéralement enlevée. De nombreux applaudissements ont, à plusieurs reprises, prouvé combien on était satisfait. M. Charles a été ébouriffant de verve et d'entrain dans le rôle de S'-Germain. M^{lle} Jeanne a parfaitement dit son rôle d'enfant terrible, et a chanté à ravir ses couplets. Aussi une bonne part des applaudissements susdits, étaient-ils à son adresse. M^{lle} C. Montaland, la charmante comédienne que tout le monde connaît, a joué ce rôle et je souhaite à M^{lle} Jeanne les mêmes succès éclatants. J'espère que mon vœu se réalisera. M^{lle} Aubert a largement contribué au succès par ses vives et franches allures de soubrette madrée.

Il est des pièces que l'on pourrait aller voir cent fois, et qui, cent fois, exciteraient le fou rire. De ce nombre est la désopilante pochade qui s'appelle la *consigne est de rousler*.

Il serait surabondant de revenir ici sur le jeu de M. Charles. J'ai dit déjà quelles qualités de premier ordre distinguent cet artiste. Aucun rôle n'était de nature à les mettre en relief mieux que celui de *Landremol*. La bêtise naïve de l'infortuné soldat, les situations critiques qu'il traverse successivement, ont soulevé un immense éclat de rire qui a duré autant que la pièce.

La *rose de St-Flour* terminait la soirée. On connaît le poème de cette opérette. (Peut-on dire le poème ? Je n'en parlerai pas. *Chapoullou*, le cordonnier et *Marcahu*, le forgeron, sont bien des auvergnaats, de belle et bonne race. J'entends de la race auvergnate consacrée au théâtre et destinée comme le fut, l'est encore, je crois, la race Limousine, à être universellement et sans merci bafouée par tout ce qui n'est pas né sous le ciel de l'Auvergne et du Limousin. La partition renferme d'assez jolis motifs

qui ont été bien dits par M. Georges M. Charles et M^{lle} Hernandez. Le premier était là dans son véritable élément, sa voix juste et bien timbrée lui a attiré des applaudissements mérités et lui a conquis en même temps que le cœur de la *rose de St-Flour*, les sympathies de tous ceux qui l'ont entendu et apprécié.

X***

Dimanche, 3 Mars 1867,

La *Veuve au Camélia*. Scènes de la vie parisienne. — De *Vieux Garçon et la Petite Fille*, Vaudeville en un acte, dans lequel M^{lle} Jeannette de Beer, âgée de 7 ans, remplira quatre rôles différents. — *Un Tigre du Bengale*, Comédie mêlée de chants. — *Les deux Gilles*, Opérette.

Bureaux : à 7 h., on commencera à 8 h. précises

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 11 au 16 février 1867.

- Mathématiques élémentaires.*
Narration française. — 1 Cahuzac; 2 de Bellefond.
Mathématiques préparatoires.
Narration française. — 1 Théron; 2 Hébrard.
Mathématiques. — 1 Théron; 2 Cayla.
Philosophie.
Rhétorique.
Mathématiques. — 1 Villié; 2 Lascombes.
Vers latins. — 1 Lacarrière; 2 Malbec.
Quatrième.
Anglais. 1 Tardieu; 2 Balaran.
Cinquième.
Thème latin. — 1 Bourdin; 2 Dupuy.
Sixième.
Version latine. 1 de Fontenille; 2 Mayzen.
Septième.
Thème latin. — 1 Ausset; 2 Daubanes.
Classe préparatoire.
Première Division.
Orthographe. — 1 Calmels; 2 Tardieu.
Deuxième division.
Orthographe. — 1 Lavoisot; 2 Lescaze.
Troisième division.
Orthographe. — 1 Tardieu (Louis); 2 Cagnac.
Enseignement secondaire spécial.
Première année.
Travaux graphiques. — 1 Lestandi; 2 Course.
Année préparatoire.
Travaux graphiques. — 1 Richard; 2 Durupt.
Le *Proviseur*, RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
27 mars Delport (J.-J.), rue de la Halle.
27 — Beuze (Honorine), rue Ste-Catherine.
28 — Cat (Anne), rue Impériale.
1 — Goy (Etienne), rue Ste-Catherine.
Mariages.
27 Mars Roucaillère (F.), et Lacavalerie (Adélaïde)
1 — Bruyère (L.-P.), et Desse (M.-A.).
Décès.
27 Mars Amagat (J.), 30 ans, boul. Sud.
27 — Delpuch (M.-A.), 37 ans, boul. Sud.
27 — Durand (François), 77 ans, rue Impériale.
1 — Sol (Nicolas), 61 ans, rue Impériale.
2 — Cat (Anne), 3 jours, rue Impériale.
Pour la chronique locale A. Laytou

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
1° Des obligations communales de 500 fr.
5 % remboursables par voie de tirage au sort.
2° Des obligations communales 5 % de 3 ans à 10 ans d'échéance.
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehan, etc., etc.—Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée aux mêmes prix.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la **Pulvérisine Appert**, bien supérieure aux ceux qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ
AVEC LES SEMELLES LACROIX
(B. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.
Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

RESTAURANT

Le Sr LHERM a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'établir un Restaurant, rue des Mirepoises, Portail des Angustins.
Le Sr LHERM prend des Pensionnaires.

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les articles et extraits non signés : A LAYTOU

**MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS**

- SPÉCIALITÉ
- POUR LES NOUVEAUX DENTIERS
 - SUCCIONNELS, POSÉS SANS
 - RESSORTS S'ADAPTANT PAR LA
 - PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.
 - OBTURATEURS JUXTA-POSÉS.
- GUÉRISON
- ASSURÉE DES DENTS
 - SANS EXTRACTION.
 - CONSOLIDEMENT DES DENTS
 - CHANCELANTES. REDRESSEMENT
 - DES DENTS CHEZ LES ENFANTS.



M. FERARY

ÉLÈVE DE LA SOCIÉTÉ PRATIQUE DE PARIS,

DENTISTE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR, A VICHY (ALLIER).

A l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Cahors, le 6 mars, et qu'il s'y tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

M. FERARY, se rendra au domicile des personnes qui le feront demander, de dix heures à midi et de quatre à six heures du soir. Il sera visible dans son cabinet aux autres heures. — Maison, Ch. Izarn, juge, boulevard Sud.

**TOULOUSE
GRANDE LOTERIE**

AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE ST-ETIENNE.

CAPITAL UN MILLION

GROS LOT, 100,000 FR.

Par arrêté préfectoral en date du 15 Janvier 1867.

TIRAGE 31 MARS

LOTS ATTRIBUÉS AUX NUMÉROS GAGNANTS :		
1	Lot de	15,000
2	—	1,000
3	—	2,000
15	—	500
	—	1,500
		Ensemble
		20,000 fr.

DIRECTEUR GÉRANT

M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale
DE BILLETS — chez M^{me} V^e RATIER, débitante de tabac, sur le Boulevard.

**FONDERIE DE MÉTAUX 2^e FUSION
FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE**

SAMBIN ET BESANÇON

FAUBOURG S'-GEORGES

A CAHORS

Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastre, Pitons de Rampe, Croix, Appuis de Communion, Vis de pressoir, Pièces s r Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des blés à dépiquer sont invités à s'adresser à MM. Sambin et Besançon, qui ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle.

LÉON DELRIEU

ARQUEBUSIER, M^e QUINCALLIER

SUR LES BOULEVARDS EN FACE LA MAIRIE, A CAHORS.

Débit de Poudre de chasse. — Plombs et grenaille de fonte. — Armes. — Article de chasse et de Pêche. — Ferrures pour les meubles et les bâtiments. — Articles de ménage. — Atelier pour la réparation des armes. — Outillerie et Aciers.

Représentant de la Fonderie SAMBIN et BESANÇON.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORT D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 4 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite **Essence Bordelaise**
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.



PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET Co, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 tes 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID

et cicatrifier les plaies
DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule).
EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES
ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.
Cahors, Vizen, négociant; Souillac, Fumat;
Figeac, Puzenac; Puy-l'Évêque, Darnis;
quincailler; Lacapelle-Marival, Granié.

**MAUX DE GORGE
Inflammations de la Bouche**

**PASTILLES
DE
DETHAN**

AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPÔTS :
A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

**LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE**

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange
après les repas, on digère toujours très-bien. Un
seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.



MAL DE DENTS

Guérison instantanée
par la
PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VIZEN.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.